



ឯកសារទទួល
DOCUMENT RECEIVED/DOCUMENT REÇU

ថ្ងៃ ខែ ឆ្នាំ (Date of receipt/date de reception):
15 / 08 / 2014

ម៉ោង (Time/Heure) : 14:50

សម្របសម្រួលឯកសារ / Case File Officer/L'agent chargé
SANN RANA

E314

ព្រះរាជាណាចក្រកម្ពុជា
ជាតិ សាសនា ព្រះមហាក្សត្រ

អង្គជំនុំជម្រះវិសាមញ្ញក្នុងតុលាការកម្ពុជា
Extraordinary Chambers in the Courts of Cambodia
Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens

Kingdom of Cambodia
Nation Religion King
Royaume du Cambodge
Nation Religion Roi

MÉMORANDUM INTÉRIEUR – CHAMBRE DE PREMIERE INSTANCE

**À : S.E. KONG Srim, Président
de la Comité d'administration
judiciaire**

Date : 15/08/2014

**Copie : Tous les juges de la Chambre de première instance ; la juriste hors
classe de la Chambre de première instance; toutes les parties au
deuxième procès dans le cadre du dossier n° 002**

DE : M. le Juge Nil Nonn, Président de la Chambre de première instance

**OBJET : Demande de constitution d'un collège de juges en vue de statuer sur
une requête de NUON Chea tendant à récuser des juges
de la Chambre de première instance**

Le 11 août 2014, la Chambre de première instance a reçu un courriel de la Défense de NUON Chea l'informant de son intention de solliciter la récusation des juges suivants afin qu'ils ne puissent siéger dans aucun autre futur procès dans le cadre du dossier n° 002 : le Président NIL Nonn, YA Sokhan, Jean-Marc LAVERGNE et YOU Ottara. La Défense de NUON Chea n'entend pas demander la récusation de la Juge Silvia CARTWRIGHT dans la mesure où elle devrait avoir quitté les CETC avant le 1^{er} septembre 2014. La Défense de NUON Chea prévoit de présenter une telle demande de récusation le 8 septembre 2014 ou peu de temps avant cette date, sur le fondement de la règle 34 3) du Règlement intérieur. Elle sollicite également un dépassement du nombre de pages autorisé de manière à pouvoir bénéficier d'un maximum de 30 pages pour formuler sa demande en anglais, demande qu'elle souhaiterait d'abord déposer dans une seule langue (anglais), en fournissant une traduction en khmer dès que possible par la suite.

La règle 34 6) du Règlement intérieur prévoit que lorsqu'une requête en récusation vise plusieurs juges d'une même chambre et l'empêche de ce fait de se réunir pour examiner celle-ci, c'est au Comité d'administration judiciaire qu'il revient de désigner des juges suppléants au sein des CETC à cette fin.

Bien qu'aucune requête en récusation n'ait encore été déposée, la Chambre de première instance estime que certaines questions que soulève la Défense de NUON Chea dans son courriel pourraient nécessiter un examen par un collège de juges avant que soit déposée une telle requête.

Par conséquent, la Chambre de première instance demande au Comité d'administration judiciaire de désigner des juges suppléants au sein des CETC en vue de constituer un collège chargé d'examiner les questions soulevées dans le courriel de la Défense de NUON Chea ainsi que sa requête en récusation une fois que celle-ci aura été déposée. La Chambre de première instance ignore si une autre partie entend également solliciter la récusation des juges visés par la Défense de NUON Chea ou de toutes autres juges. Le courriel de la Défense de NUON Chea est joint au présent mémorandum.